



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
20 SEPTEMBRE 2017**

---

**Numéro**

DEL 2017.09.20/156

Le **mercredi 20 septembre 2017** à 17h00 le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1<sup>er</sup> étage de la CCB, sous la présidence de **Monsieur Gérard FROMM, Maire.**

**Thème : DÉLÉGATIONS 1**

**Objet : DÉSIGNATION DES  
REPRÉSENTANTS DE LA  
COMMUNE AU SEIN DE  
DIVERS ORGANISMES**

**Étaient Présents :**

GUERIN Nicole, POYAU Aurélie, DAERDEN Francine, GUIGLI Catherine, BOVETTO Fanny, DUFOUR Maurice, AIGUIER Yvon, JALADE Jacques, MARCHELLO Marie, DAVANTURE Bruno, PETELET Renée, DJEFFAL Mohamed, JIMENEZ Claude, PROREL Alain, KHALIFA Daphné, BRUNET Pascale, FERRAINA-PONSART Marie-Hélène, FABRE Mireille, RASTELLO Anne, GRYZKA Romain, VALDENNAIRE Catherine, MONIER Bruno, BREUIL Marc.

**Convocation**

Date : 12/09/2017

Affichage : 12/09/2017

**Étaient représentés :**

MARTINEZ Gilles donne pouvoir à FROMM Gérard;  
CIUPPA Marcel donne pouvoir à DUFOUR Maurice;  
ROMAIN Manuel donne pouvoir à DJEFFAL Mohamed;  
MUHLACH Catherine donne pouvoir à MONIER Bruno;  
PICAT RE Alessandro donne pouvoir à GRYZKA Romain;  
DAZIN Florian donne pouvoir à BREUIL Marc.

**Nombre de membres  
du conseil municipal**

En exercice : 33

Présents : 24

Nombre de  
suffrages  
exprimés : 30

**Absents excusés :**

MARTINEZ Gilles, MILLET Thibault, CIUPPA Marcel,  
ROMAIN Manuel, PEYTHIEU Éric, MUHLACH Catherine,  
PICAT RE Alessandro, ARMAND Émilie, DAZIN Florian.

**Secrétaire de séance :** Mohamed DJEFFAL

Rapporteur : Gérard FROMM

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° DEL 2014.04.17/060 du 17 avril 2014 portant création des commissions municipales et désignant Monsieur Jean-Paul BOREL, membre titulaire de la commission culture, patrimoine, tourisme,

Vu la délibération n° DEL 2014.04.17/055 du 17 avril 2014 portant désignation de représentants de la commune au sein de divers organismes et nommant Monsieur Jean-Paul BOREL :

- membre suppléant de l'A.D.S.C.B.,
- membre suppléant de la M.J.C. (maison des jeunes et de la culture).

Vu la délibération N° DEL 2015.09.23/161 du 23 septembre 2015 désignant Monsieur Jean-Paul BOREL comme suppléant de la commission consultative des services publics locaux,

Vu le courrier de Monsieur Jean-Paul BOREL, en date du 18 juillet 2017, portant démission de son mandat de conseiller municipal,

Considérant que l'article L.2121-33 du Code général des collectivités territoriales dispose que « le conseil municipal procède à la désignation de ses membres ou de délégués pour siéger au sein d'organismes extérieurs dans les cas et conditions prévus par les dispositions du présent code et des textes régissant ces organismes. La fixation par les dispositions précipitées de la durée des fonctions assignées à ces membres ou délégués ne fait pas obstacle à ce qu'il puisse être procédé à tout moment, et pour le reste de cette durée, à leur remplacement par une nouvelle désignation opérée dans les mêmes formes. »

Il est proposé au conseil municipal de pourvoir aux différents remplacements au sein des divers organismes susmentionnés :

- Commission culture, patrimoine, tourisme :  
Monsieur Jean-Paul BOREL, titulaire, remplacé par Monsieur Mohamed DJEFFAL.
- Commission consultative des services publics locaux :  
Monsieur Jean-Paul BOREL, suppléant, remplacé par Madame Ann RASTELLO.
- Maison des Jeunes et de la Culture :  
Monsieur Jean-Paul BOREL, suppléant, remplacé par Madame Ann RASTELLO.
- ADSCB :  
Monsieur Jean-Paul BOREL, suppléant, remplacé par Madame Mireille FABRE.

Ceci étant exposé, après en avoir délibéré le conseil municipal décide :

- De désigner les représentants suivants au sein de divers organismes :
  - Monsieur Mohamed DJEFFAL, titulaire de la commission culture, patrimoine, tourisme,
  - Madame Ann RASTELLO, suppléante de la commission consultative des services publics locaux,
  - Madame Ann RASTELLO, suppléante de la maison des jeunes et de la culture,
  - Madame Mireille FABRE, suppléante de l'ADSCB,

AR PREFECTURE

005-210500237-20170920-DEL20170920156-DE  
Regu le 27/09/2017

- D'autoriser le Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, un adjoint, un conseiller municipal délégué ou le directeur général des services à signer, au nom et pour le compte de la commune, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 30  
CONTRE : 0  
ABSTENTION : 0

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

PUBLIÉ LE 27 SEP. 2017  
TRANSMIS LE  
NOTIFIÉ LE 27 SEP. 2017

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.

Le Maire,  
Gérard FROMM.

  


AR PREFECTURE

005-210500237-20170920-DEL20170920156-DE  
Regu le 27/09/2017

Blank lined area for document content.